



## **Compte-rendu synthétique de la réunion du conseil de direction de l'école doctorale Matisse du 7 juin 2013**

### **Ont assisté à cette réunion (ou ont été représentés ou excusés)**

Éric Pottier (représentant l'électronique, représenté par Ronan Sauleau), Jean-Marc Jézéquel (représentant l'informatique), Bachir Bekka (représentant les mathématiques, représenté par Nicoletta Tchou), Lotfi Senhadji (représentant le traitement du signal, représenté par Mireille Garreau)

Eric Marchand (représentant l'IRISA, représenté par Jean-Marc Jézéquel), Ronan Sauleau (représentant l'IETR), Nicoletta Tchou (représentant l'IRMAR), Mireille Garreau (représentant du LTSI)

Jérôme Pagès (représentant Agrocampus Ouest, représenté par François Husson), Valentin Patilea (représentant l'ENSAI, excusé), Michel Pierre (représentant l'ENS Cachan, excusé), Michel Hurfin (représentant l'INRIA), Jean-François Héland (représentant l'INSA), Claude Labit (représentant Rennes 1, excusé), Dominique Dehay (représentant Rennes 2), Bernard Jouga (représentant Supélec), Jean-Marie Bonnin (représentant Telecom Bretagne)

César Viho (directeur adjoint de l'école doctorale), Jean-Marie Lion (directeur de l'école doctorale)

### **Ordre du jour**

- 1- préparation du concours MATISSE 2013 de recrutement sur les contrats MESR classiques (nomination des jurys),
- 2- bilan du premier semestre 2013 et préparation du second semestre 2013,
- 3- informations et questions diverses.

### **1/ Préparation du concours MATISSE 2013 de recrutement sur les contrats MESR classiques (nomination des jurys)**

Les concours seront organisés suivant le modèle de l'année dernière. Tout est décrit sur la page <http://matisse.ueb.eu/fr/contratdoctoral/>

- les candidats déposent un dossier électronique à Matisse avant le 15 juin (adresse du concours [comite-edm@univ-rennes1.fr](mailto:comite-edm@univ-rennes1.fr))
- les dossiers sont transmis aux jurys (via l'espace partagé) à partir du 16 juin
- les jurys sont autorisés à accepter des dossiers de retardataires quand ils considèrent que le retard est justifié
- les jurys organisent de façon autonome leur processus de classement, en particulier les auditions n'ont rien d'obligatoire
- les propositions de classement sont transmises à l'ED pour le jeudi 4 juillet
- le vendredi 5 juillet à 14h le conseil de l'école doctorale examine et valide les propositions de classement

La répartition des contrats MESR 2013 (sauf restriction budgétaire de dernière minute) est la suivante (L'INSA en fournit 3 et Rennes 1 en apporte 19 dont 3 ETP accordé pour 4 projets retenus par Rennes 1 pour son affichage « politique générale »):

**EST 4.5 ETP** (dont un projet politique générale de Rennes 1, partagé avec SDLM et qui compte 0.5 - porté par Alouini-Sauleau)

**ISA 11 ETP** (dont un projet politique générale de Rennes 1 qui compte 1 - porté par François Taiani)

**MAM 6 ETP** (dont un projet politique générale de Rennes 1 qui compte 1 - porté par San Vu Ngoc)

**TSI 0.5 ETP** (projet politique générale de Rennes 1, partagé avec VAS et qui compte 0.5 - porté par Pineau-Wendling)

Dates et compositions des Jurys.

ISA, 3 juillet : Frédéric Bimbot, Marie-Odile Cordier, Georges Dumont, Sandrine Blazy, Jean-Louis Pazat, Olivier Sentieys, Jean-Marie Bonnin, Jean-Marc Jézéquel, Bruno Arnaldi

EST, 21 juin : Jean-François Héléard, Maryline Héléard, Bernard Jouga, Tayeb Mohammed-Brahim, Luce Morin, Éric Pottier, Ronan Sauleau, Bernard Uguen

MAM, 27 juin : Jean-Christophe Breton, Olivier Ley, Frank Loray, Valérie Monbet, Bruno Pelletier, Julien Sebag, Nicoletta Tchou, San Vu Ngoc

TSI, non fixée : Guy Carrault, Fabrice Wendling, Pascal Haigron, Mireille Garreau et Hervé Saint-Jalmes

## **2/ Bilan du premier semestre 2013 et préparation du second semestre 2013**

Attribution des aides à la mobilité Rennes Métropole : 2 projets de mobilité entrante (BOUZOUITA et YASSIN, 100%) et 1 projet de mobilité sortante (GARET, 50%) acceptées

Attribution des aides à la mobilité Matisse : IETR 6 mois utilisés sur 6, INRIA rien sur 3, IRISA rien sur 8, IRMAR 2 mois sur 3, LTSI rien sur 2.

Campagne ARED : Matisse obtient 17 ETP

- 5 ETP via CominLabs
- 2.5 ETP via IRT B-Com
- 1 ETP via Lebesgue
- 2 ETP via l'INRIA
- 0.5 ETP via l'INSERM
- 3.5 ETP via UR1

0.5 ETP via Supélec  
1.5 ETP via l'INSA  
0.5 ETP via Telecom Bretagne  
pour 11 projets IETR (50%), 18 IRISA-INRIA (50%), 3 IRMAR (50%), 1 LTSI (100%)

Formations proposées par Matisse : les cours de l'IRISA, l'INRIA et l'IRMAR sont déjà réalisés ou programmés, ceux de l'IETR au tiers et il reste à programmer ceux du LTSI (jusqu'à 8 heures), ceux d'économie (6 heures) et une partie des cours IETR (jusqu'à 8 heures)

Accélérer l'attribution des aides à la mobilité

Compléter le programme de formations (IETR et LTSI)

Rentrée des doctorants de Matisse. Mardi 3 décembre, 16h15.

présentation succincte de l'ED (15 minutes) et des possibilités offertes aux doctorants (formations, mobilité...)

4 exposés de 15 minutes (un collègue et 3 doctorants des autres labos)

présentations de 10 minutes par l'UEB, EIT ICT Labs, IRT B-Com et d'autres partenaires qui le souhaitent

posters de doctorants

Doctoriales 2013, du 9 au 13 décembre (participation éventuelle de Matisse puisque l'INSA est impliquée et que le budget semble finalement le permettre).

Préparer dès maintenant la liste des cours Matisse 2013-2014 pour pouvoir disposer d'un programme clairement identifié début septembre.

### **3/ Informations et questions diverses**

Réunion du comité de pilotage du collège doctoral international de l'université européenne de Bretagne (30 mai 2013). Deux points sont rapportés.

La question du rattachement du doctorat à l'UEB a été évoquée. Jean-Marie Lion a indiqué que cette question relevait directement des établissements et que la consultation éventuelle des enseignants-chercheurs encadrant les thèses devait se faire, pour qu'elle ne soit pas biaisée, via les établissements et leurs conseils.

Le renforcement de la collaboration entre l'ORESB et les écoles doctorales pour assurer le suivi après la thèse a été souhaité par tous les participants.

Nicoletta Tchou signale qu'au cours du colloque de la CPU un intervenant a proposé de donner aux futurs directeurs et directrices de thèse (les collègues qui demandent de soutenir une HDR) une petite (in) formation sur le contrat de travail des doctorants, les devoirs et les droits des étudiant-e-s encadré-e-s et des directeurs-trices de thèse, les difficultés qui peuvent se produire lors d'une thèse.

Cette proposition est l'occasion d'un tour d'horizon des différentes veilles mises en place dans les établissements et les laboratoires pour parer à ces difficultés

rencontrées pendant les thèses. Les aspects positifs de la soutenance à mi-parcours sont mis en avant, le risque de lourdeur et le coût d'un tel dispositif aussi. Une soutenance à « un an » semble présentait un intérêt car la fin de la première année semble être le moment le plus propice pour déterminer si une thèse pourra être menée ou non à terme. Le rapport annuel apparaît comme une solution assez simple mais efficace. Il est proposé d'ajouter dans ce rapport une mention explicite (complétée par le directeur de thèse ou le directeur de laboratoire) sur l'opportunité d'une nouvelle inscription en thèse (avis favorable/avis réservé-décision à différer/avis défavorable).

A l'occasion du renouvellement du conseil de l'école doctorale, Claude Labit en devient membre en tant que représentant de Rennes 1.

Prochaine réunion : conseil de l'école doctorale (avec les nouveaux membres extérieurs), vendredi 5 juillet 14h (résultats des concours de recrutement sur contrats MESR).